

L'étude pour le choix de l'emplacement de la prise d'eau de la municipalité de Lacolle a effectivement pris en compte l'esker de Lacolle. Les données obtenues lors des analyses de l'eau provenant de cet endroit ont indiqué que cette eau était riche en fer et en manganèse et montrait une dureté élevée. Cette eau ne peut pas être considérée comme étant de bonne qualité pour une eau destinée à l'alimentation en eau brute destinée à la production d'eau potable.

Le traitement, que nécessiterait une eau d'une telle qualité, et la construction des conduites pour amener cette eau dans le secteur urbanisé de Lacolle font que cette solution n'a pas été retenue comme source d'alimentation. La recherche de la solution la plus plausible économiquement, à court et à long terme, a conduit au choix de la rivière Richelieu comme source d'approvisionnement.

Gadoury G. et Corriveau S., 2002. *Étude comparative des sources d'approvisionnement en eau potable*, Ville de Lacolle, BMST Roumon Experts-conseils, St-Jean-sur-Richelieu, 20 pages, cartes et annexes.